

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2024
 - 3 Approbation des comptes et transferts
 - 4 Rapport des dépenses autorisées
 - 5 Correspondance
 - 6 Administration
 - 6.1 FQM – politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail**
 - 6.2 Demande d'aide au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement et accélération – réfection des chemins Nord et Hallé Est**
 - 6.3 Offre de services professionnels – programme d'aide à la voirie locale – chemins Nord et Hallé Est**
 - 6.4 Coupe de jardinage en bordure des sentiers – Plan d'aménagement forestier**
 - 6.5 Seconde liste des documents à détruire produite par l'archiviste**
 - 6.6 Décomptes progressifs no. 1 et no. 2 – groupes électrogènes au pavillon Gilles-Giroux et à l'hôtel de ville – appel d'offres F2301513**
 - 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – DM 2024-0003**
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – DM 2024-0004**
 - 8 Voirie
 - 8.1 Fermeture de fossé – 105 rue Léandre – matricule 5910 64 8549**
 - 8.2 Fermeture de fossé – 217 rue Pascal – matricule 5611 01 9622**
 - 8.3 Modification de la résolution 2024-055 - Nettoyage de fossés**
 - 8.4 Acquisition de terrains dans l'assiette du chemin Choinière**
 - 8.5 Réfection du tablier du pont Gingras (rang Dion)**
 - 9 Eaux usées et eau potable
 - 10 Environnement
 - 10.1 Appui de pleine participation à la collecte des matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone éco**
 - 10.2 Soutien au projet *Protéger, restaurer et sensibiliser le long d'un corridor écologique riverain dans la MRC Brome Missisquoi, au sud du Québec***
 - 11 Sécurité publique
 - 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Remerciements aux fonctionnaires responsables de l'organisation de la Fête municipale**
 - 13 Varia
 - 14 Période de questions
 - 15 Levée de l'assemblée
-

2024-177
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2024-178
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2024

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 août 2024.

2024-179
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 432 010.86 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	224.88 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	799.32 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	214.07 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 152.04 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	10 470.27 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	152.58 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.60 \$
Esso and mobil business card	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	482.18 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 391.68 \$
Beneva	Assurances collectives pour les mois d'août et septembre	3 811.24 \$
CIBC	Contribution mensuelle au REER de l'employé	826.06 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 154.16 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	650.70 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	2 657.83 \$
Guillaume Gagné	Remboursement de taxes payées en trop	704.00 \$
Céline Leduc, Diane Lacasse	Remboursement de taxes payées en trop	234.12 \$
Penny McDonald, Tétréault Louis-Charles	Remboursement de taxes payées en trop	283.21 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - avancement des travaux	6 105.77 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Services exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées pour les mois d'août	4 285.42 \$
Anctil Division Environnement	Fourniture de clés pour les bonhommes à eau pour le projet du secteur Guay	401.20 \$
Groupe Conseil Bribeau 2011 inc.	Service ponctuel, redémarrage du serveur après panne de courant	287.44 \$
Dominique Bouffard	Service d'animation et musique sur le thème country	800.00 \$
Bell habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois de juillet et août	8 268.14 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	54.50 \$

CANAC	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	106.34 \$
Groupe Colas Québec inc.	Fourniture et pose d'asphalte pour rapiéçage et recouvrement partiel	85 408.12 \$
Chapiteaux M.T.	Frais de location d'un chapiteau 40 x 60 pour la fête municipale	1 982.89 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle des compteurs de l'imprimante Kyocera	260.38 \$
DEC Enviro	Honoraires professionnels pour essai de laboratoire - projet de réfection du chemin Miltimore	6 682.93 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	45.00 \$
Les Entreprises Bourget	fourniture et épandage d'abat-poussière sur les chemins identifiés	11 379.96 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	Travaux d'excavation de roc pour reprofilage de fossé sur le chemin Hallé Est	8 966.11 \$
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	Versement du décompte 1 et 2 pour le projet de génératrices au Pavillon Gilles-Giroux et à l'H-V	56 023.54 \$
Patrick Ewing	6 de 6 vers. contrat - entretien du terrain de baseball (résol. 2022-263), 6 de 6 vers. contrat tonte de gazon des terrains municipaux (résol. 2022-261) et entretien des buts de soccer	4 085.44 \$
FQM	Honoraire professionnel pour la rédaction de règlements municipaux pour le branchement d'aqueduc	316.90 \$
Géosymbiose	Services professionnels pour assistance technique et administrative projet eau potable secteur Guay	2 874.38 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	4 676.49 \$
Gestion Vincent & Limoges inc.	Service intermunicipal de camp de jour - Gestion et animation été 2024 - 2 ^e vers.	4 866.18 \$
IGA Daigneault	Fourniture de fromage pour la fête municipale	344.88 \$
Lettrage Graphico-Tech inc.	Service de pliage pour le publi-postage de l'horaire de la fête municipale	32.77 \$
Madelyn Marcoux	Service professionnel en gestion documentaire et archives	3 748.19 \$
Malga inc.	Fourniture de vestes de sécurité et chandails polo avec logo	1 306.01 \$
Monast Inc	Fourniture et installation d'une garde de corp sur l'estrade de parc	5 173.88 \$
N. Bernard inc.	Essence pour les véhicules	156.44 \$
André Paris inc.	Service de fauchage des bordures de chemin	4 248.33 \$
Permaroute	Service de rapiéçage en asphalte en asphalte du chemin Mapledale	2 503.01 \$
Plomberie Meunier	Service de réparation des installations de loisirs et d'une pression switch aux étangs aérés	446.69 \$
PM Excavation	Service de mini pelle et camion 6 roues pour correction sur le chemin Decelles	551.88 \$
Productions Royal Pyrotechnie inc.	Versement final des frais de spectacle pyrotechnie pour le 24 août	2 874.38 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeterie pour le bureau et de sac à dos pour la fête municipale	358.42 \$
Roger Dion & Fils inc.	Service de nivelage des chemins municipaux et remplacement de ponceau sur le chemin Léger	23 088.61 \$
Rona inc.	Fourniture et équipements de voirie	39.64 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de septembre	17 667.39 \$
Tetra Tech QI inc.	Honoraires professionnels pour phases assistance chantier pour le projet du chemin Miltimore	21 782.03 \$
Tite Frette	Fourniture de bière pour la fête municipale	151.86 \$
Vignoble Brigham	Fourniture de vin pour la fête municipale	270.08 \$
Vignoble PicBois	Fourniture de vin pour la fête municipale	382.86 \$
Ville de Bromont	2e trimestre des services en commun et 2e versement	81 933.91 \$

	de l'entente tripartite	
Sous-total des déboursés		403 484.33 \$
	<u>Autres déboursés pour approbation :</u>	
	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois d'août	28 363.61 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	32.92 \$
Total des déboursés		432 010.86 \$

**2024-180
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

**2024-181
CORRESPONDANCE**

**2024-182
ADMINISTRATION
POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham a adopté une telle politique le 8 janvier 2019 (résolution no 2019-016) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement:

- que la municipalité de Brigham abroge la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes* adoptée le 8 janvier 2019 (résolution no 2019-016) et toute version antérieure;

- que la municipalité de Brigham adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* :

2024-183
ADMINISTRATION
DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT
ET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION DES CHEMINS NORD ET HALLÉ EST

ATTENDU QUE le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mireille Guay, appuyée par Philippe Dunn, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pierre Lefebvre est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-184
ADMINISTRATION
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS -
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
CHEMINS NORD ET HALLÉ EST

ATTENDU QUE la municipalité a entamé la préparation de demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU l'offre de service de Tetra Tech QI inc. daté du 20 août 2024;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Tetra Tech QI inc. pour un montant de 8 500.00 \$ plus taxes pour les services professionnels nécessaires à la préparation de la demande d'aide financière dans le cadre du PAVL et son suivi;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-185
ADMINISTRATION
COUPE DE JARDINAGE EN BORDURE DES SENTIERS
– PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

ATTENDU la résolution 2024-019B et 2024-041 concernant le choix du scénario et la planification des opérations dans le cadre du projet de plan d'aménagement du Groupement forestier des Cantons;

ATTENDU QUE le scénario choisi prévoit la coupe de jardinage en bordure des sentiers avec une récolte de 25 % à l'intérieur d'une distance de 30 mètres des sentiers pour un total d'environ 4 ha ;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accorder un contrat à la compagnie *Groupe Sylva Plus des sommets inc.* pour la coupe de jardinage en bordure des sentiers avec une récolte de 25 % à l'intérieur d'une distance maximale de 30 mètres des sentiers pour un total d'environ 4 ha, à un montant de 18 000,00 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité.
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-186
ADMINISTRATION
SECONDE LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE
PRODUITE PAR L'ARCHIVISTE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur la liste datée du 24 juillet 2024, jointe à la présente résolution, préparée par Madelyn Marcoux, archiviste, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur et comprenant les items suivants :

- Municipalité de Brigham - Liste des dossiers pour destruction 2024, un total de 54 boîtes numérotées de D2024.1 à D2024.54
- Municipalité d'Adamsville – Liste des dossiers pour destruction 2024, documents identifiés D2024
- Municipalité de la Partie Est du Canton de Farnham – Liste des dossiers pour destruction 2024, documents identifiés D2024

2024-187
ADMINISTRATION
DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 1 ET N° 2 – GROUPES ÉLECTROGÈNES AU PAVILLON GILLES-
GIROUX ET À L'HÔTEL DE VILLE – APPEL D'OFFRES F2301513

ATTENDU la résolution d'adjudication 2024-065;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX Innov inc. de procéder au paiement suivant les décomptes progressifs n° 1 et n° 2, et l'acceptation provisoire concernant la fourniture et l'installation des groupes électrogènes au pavillon Gilles-Giroux et à l'hôtel de ville;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement:

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant les décomptes progressifs n° 1 et n° 2 de l'acceptation provisoire, aux montants respectifs de 38 432,37 \$ (taxes incluses) et de 17 591,17 \$ (taxes incluses) pour un total de 56 023,54 \$ (taxes incluses) à *Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.* pour la fourniture et les travaux d'installation des groupes électrogènes au pavillon Gilles-Giroux et à l'hôtel de ville;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et toutes subventions applicables, notamment le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-188
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2024-003

Cette demande concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, concernant la superficie maximale de remise autorisée.

Nature et effets pour la demande DM 2024-003 :

- Autoriser une superficie de 28,15m² pour une nouvelle remise dérogeant ainsi au règlement de zonage 06-101, article 70,
- La réglementation spécifique que la superficie maximale d'une remise doit être de 25m².

Identification du site concerné pour la demande DM 2024-003 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 630 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-8028) au 217 rue Georges, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2024-003
CADSTRE DU QUÉBEC : LOT 3 520 630

Règlement concerné :

La demande DM 2024-003 concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, concernant la superficie maximale de remise autorisée.

Nature et effets pour la demande DM 2024-003 :

SUPERFICIE D'UNE REMISE

- Autoriser une superficie de 28,15m pour une nouvelle remise dérogeant ainsi au règlement de zonage 06-101, article 70,
- La réglementation spécifique que la superficie maximale d'une remise doit être de 25m².

Identification du site concerné pour la demande DM 2024-003 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 3520-630 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-8028) au 217 rue Georges, à Brigham.

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement respecte les dispositions applicables à la zone dans laquelle la propriété se situe;

CONSIDÉRANT QU'il y'aurait un préjudice sérieux au citoyen dans la capacité de construire une remise/atelier selon le modèle voulu;

CONSIDÉRANT QU'il y a couvert végétal suffisant et une distance suffisante pour ne pas affecter le voisinage à proximité, il n'y'aura aucun impact négatif à l'implantation.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une nouvelle construction remplaçant une remise qui sera démolie.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement l'acceptation de la demande qui a pour but d'autoriser que la superficie de la remise soit de 28,15m sur le lot 3 520 630 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-8028) au 217 rue Georges, à Brigham.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure qui a pour but d'autoriser que la superficie de la remise soit de 28,15m sur le lot 3 520 630 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-8028) au 217 rue Georges, à Brigham.

2024-189
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2024-004

Cette demande concerne les dispositions relatives aux marges de recul au chapitre 1 de l'article 25 du Règlement de zonage 06-101, concernant les marges avant autorisées pour une implantation de bâtiment principal.

Nature et effets pour la demande DM 2024-004 :

- Autoriser une marge avant de 3,06m pour l'implantation d'une résidence principale proposée, selon le règlement 06-101, article 25.
- La réglementation spécifique que la marge avant pour la zone ID-09A doit être minimalement de 10m.

Identification du site concerné pour la demande DM 2024-004

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 645 du cadastre du Québec (matricule : 5715-45-0093) sur le chemin Daigneault, à Brigham.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2024-004
CADSTRE DU QUÉBEC : LOT 3 520 645

Règlement concerné :

La demande DM 2024-004 concerne les dispositions relatives aux marges de recul au chapitre 1 de l'article 25 du Règlement de zonage 06-101, concernant les marges avant autorisées pour une implantation de bâtiment principal.

Nature et effets pour la demande DM 2024-004 :

RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT POUR L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE

- Autoriser une marge avant de 3,06m pour l'implantation d'une résidence principale proposée, selon le règlement 06-101, article 25.
- La réglementation spécifique que la marge avant pour la zone ID-09A doit être minimalement de 10m.

Identification du site concerné pour la demande DM 2024-004

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 645 du cadastre du Québec (matricule : 5715-45-0093) sur le chemin Daigneault, à Brigham.

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement respecte les dispositions applicables à la zone dans laquelle la propriété se situe;

CONSIDÉRANT QU'il y'aurait un préjudice au citoyen dans la capacité de construire une résidence, la superficie minimale d'implantation d'une résidence unifamiliale étant de 60m2;

CONSIDÉRANT QUE la demande dépasse de beaucoup la norme fixée;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait un effet important sur la « jouissance du droit » de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas, de façon unanime, l'acceptation de la demande qui a pour but d'autoriser que la marge avant soit de 3,06m sur le lot 3 520 645 du cadastre du Québec (matricule : 5715-45-0093) au chemin Daigneault, à Brigham.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de refuser la demande qui a pour but d'autoriser que la marge avant soit de 3,06m sur le lot 3 520 645 du cadastre du Québec (matricule : 5715-45-0093) au chemin Daigneault, à Brigham.

2024-190 VOIRIE FERMETURE DE FOSSÉ - 105, RUE LÉANDRE– MATRICULE 5910 64 8549

ATTENDU la demande datée du 6 août 2024 pour une fermeture de fossé au 105, rue Léandre;

ATTENDU les dispositions prévues au document intitulé *Fermeture de fossés* et ses normes en annexes;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale devant le 105, rue Léandre, sur une distance d'environ 25 pieds entre l'entrée charretière Nord existante et le terrain voisin du 101, rue Léandre, et d'environ 20 pieds entre les deux entrées charretières, pour un total d'environ 45 pieds, conditionnellement à ce que le demandeur s'engage à maintenir une pente minimale longitudinale de 1 % et transversale de 2 %, que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur, qu'un regard de nettoyage soit installé si nécessaire à l'endroit indiqué par la Municipalité et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis. Le tout en conformité avec le document et aux frais des propriétaires, et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2024-191 VOIRIE FERMETURE DE FOSSÉ - 217, RUE PASCAL– MATRICULE 5611 01 9622

ATTENDU la demande datée du 19 août 2024 pour une fermeture de fossé au 217, rue Pascal;

ATTENDU les dispositions prévues au document intitulé *Fermeture de fossés* et ses normes en annexes;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale devant le 217, rue Pascal sur une distance d'environ 24 pieds pour une nouvelle entrée charretière au Nord de l'entrée existante, à environ 72 pieds de la limite de propriété avec le 219 rue Pascal, conditionnellement à ce que le demandeur s'engage à maintenir une pente minimale longitudinale de 1 % et transversale de 2 %, que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur, qu'un regard de nettoyage soit installé si nécessaire à l'endroit indiqué par la Municipalité et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis. Le tout en conformité avec le document et aux frais des propriétaires, et inspecté par la Municipalité avant le remblai.

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2024-192
VOIRIE
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-055 - NETTOYAGE DE FOSSÉS

ATTENDU la résolution 2024-055;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une semaine supplémentaire de nettoyage de fossés qui pourrait être nécessaire;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu de modifier la résolution 2024-055 pour ajouter un montant maximal additionnel de 17 630,00 \$ au montant convenu de 31 980,00 \$;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'autoriser les travaux supplémentaires pour le montant mentionné.

2024-193
VOIRIE
ACQUISITION DE TERRAINS DANS L'ASSIETTE DU CHEMIN CHOINIÈRE

ATTENDU la résolution 2021-198;

ATTENDU QUE les propriétaires des parcelles concernées ont signé une convention d'acquisition en 2021;

ATTENDU QUE la valeur marchande à cette date pour fin d'acquisition par la Municipalité a été déterminée;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et que l'arpentage est complété;

ATTENDU QUE le notaire instrumentant a transmis son état des déboursés pour chacune des acquisitions pour faire partie intégrante des présentes, en ajoutant une correction pour un montant additionnel de 220,60 \$ pour le lot 6 519 613 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis les montants correspondants à l'état des déboursés pour signature des actes au compte fidéicommissé du notaire instrumentant;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- que le conseil municipal de Brigham ratifie lesdits virements prescrits à l'état des déboursés et autorise un virement supplémentaire de 220,60 \$;

- qu'advenant le refus d'un propriétaire de passer acte devant le notaire pour sa propriété, que le montant du virement pour ladite propriété retenu en fidéicommiss par le notaire instrumentant soit retourné à la Municipalité;

- que le Conseil confirme que le maire, monsieur Steven Neil, et le directeur général, monsieur Pierre Lefebvre, soient autorisés à signer les actes notariés, ententes et autres documents nécessaires à l'exécution desdites conventions d'acquisition;

2024-194

VOIRIE

RÉFECTION DU TABLIER DU PONT GINGRAS (RANG DION)

ATTENDU le rapport du ministère du Transport et de la Mobilité durable transmis le 14 février 2024 concernant la structure P01472, soit le pont Gingras situé sur le rang Dion;

ATTENDU la proposition de la firme Construction Du Bassin inc. daté du 30 août 2024;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité.

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-195

ENVIRONNEMENT

APPUI DE PLEINE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE ZONE-ÉCO

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025.

ATTENDU QUE Zone-Éco envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les ICI, les multilogements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

ATTENDU QUE ledit projet de Zone-Éco est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE Zone-Éco a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à Zone-Éco en lien avec ledit projet;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que la municipalité de Brigham s'engage à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multilogements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées;

- que la municipalité de Brigham adopte un règlement pour encourager les ICI à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de Zone-Éco.

2024-196

ENVIRONNEMENT

SOUTIEN AU PROJET PROTÉGER, RESTAURER ET SENSIBILISER LE LONG D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE RIVERAIN DANS LA MRC BROME MISSISQUOI, AU SUD DU QUÉBEC

ATTENDU la résolution 2024-056 intitulée *Soutien au projet « Corridor de biodiversité le long de la rivière Yamaska Sud-Est à Brigham »*;

ATTENDU QUE le département de Conservation et Recherche du Zoo de Granby sollicite l'appui et le soutien de la municipalité de Brigham pour une phase 2 dudit projet, qui a pour but d'améliorer les fonctions écologiques d'un corridor de biodiversité le long d'un tronçon de plus de 60 km de rivières et de cours d'eau entre plusieurs villes et municipalités de la MRC Brome Missisquoi;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

De confirmer le soutien de la municipalité de Brigham au projet « *Protéger, restaurer et sensibiliser le long d'un corridor écologique riverain dans la MRC Brome Missisquoi, au sud du Québec* » à réaliser au cours des trois prochaines années

- de confirmer la participation de la municipalité de Brigham à hauteur de soixante heures d'une valeur de 3 000,00 \$ en contribution nature en appui au projet précité durant les trois prochaines années;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-197

LOISIRS ET CULTURE

REMERCIEMENTS AUX FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE MUNICIPALE

ATTENDU la tenue de la Fête municipale le 24 août dernier;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de remercier les fonctionnaires responsables pour l'organisation de ladite fête municipale 2024.

2024-198

VARIA

2024-199

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

2024-200
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 57.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier